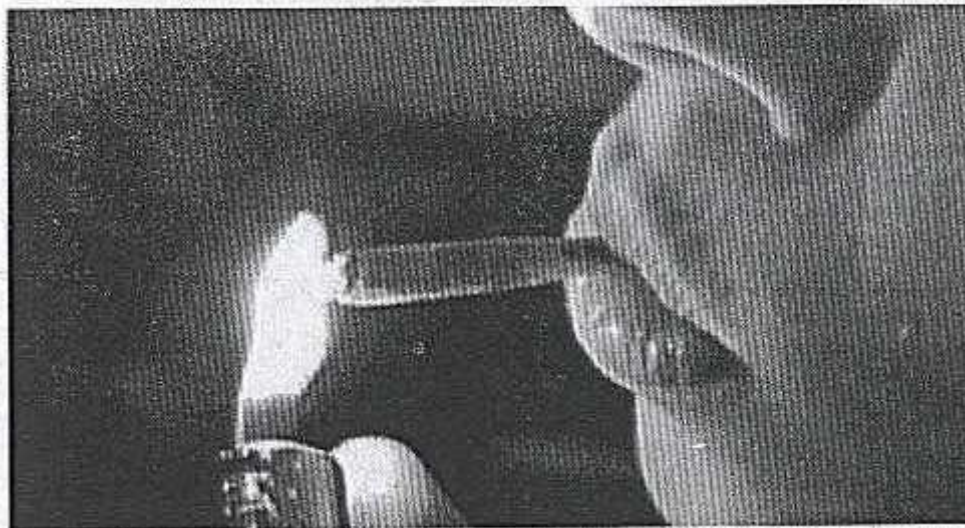


Séminaire national de sensibilisation sur les précurseurs chimiques de drogue

Lutte acharnée contre les détournements

Le séminaire d'information et de sensibilisation sur les précurseurs chimiques des drogues, qui s'est ouvert hier, à Alger, sous l'égide de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, vise avant tout à sensibiliser les opérateurs sur les détournements de ces produits à des fins criminelles.

C'est à partir de ces produits appelés « précurseurs chimiques » que des trafiquants produisent des drogues dites de synthèse qu'ils mettent sur le marché. La lutte contre les détournements de ces produits sensible et dangereux est visée par les organisateurs de cette rencontre, une première en Algérie. Au cours de deux journées de débat, les séminaristes focaliseront également leur réflexion sur la formation des personnels de laboratoires d'analyse et d'expertise en contact avec ces produits. Il s'agira en outre, de sensibiliser les importateurs et utilisateurs de ces produits sur les dangers de leur utilisation illicite, et de renforcer leur contrôle en Algérie. A ce sujet, le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, Abdelmalek Sayeh, a appelé à « des mesures draconiennes » contre l'usage illicite des précurseurs chimiques des drogues. « La communauté internationale est appelée à entreprendre des actions à même de permettre une lutte efficace contre l'usage illégal des précurseurs chimiques des drogues, substances fréquemment utilisées dans les fabrications illicites de stupéfiants et de psychotropes », a-t-il dit. Sayeh a rappelé que ces produits utilisés dans les industries pharmaceutiques, alimentaires et métalliques, peuvent donner lieu à la



fabrication illicite de stupéfiants. Evoquant le cas de l'Algérie, il a estimé que l'utilisation de ces substances chimiques, à des fins illicites, reste un phénomène encore inconnu. Cela n'empêche pas, selon lui, de « prendre les dispositions et précautions pour parer à l'introduction de ce type de drogues dans le territoire national ». Il est par conséquent nécessaire d'« accroître le contrôle de la circulation de ces produits », a dit Sayeh, plaidant pour la sensibilisation des importateurs et les utilisateurs des précurseurs chimiques sur les dangers qu'ils véhiculent. Des pays qui font face à ces dangers, ont pris des dispositions réglementaires pour en limiter les effets. En France, par exemple, il existe une « mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues », à qui incombe le « contrôle réglementaire », à savoir l'octroi des agréments, la surveillance du commerce extérieur. Cette mission se charge de « recueillir les informations susceptibles d'orienter les services d'enquête

et de répression sur la piste des trafiquants de drogue » et est « en permanence placée dans une situation charnière entre le commerce légal et la dénonciation du risque de détournement ». Sachant la menace des drogues de synthèse, qui peuvent être fabriquées à partir de ces produits, la structure en question, conduit « une réflexion permanente » en collaboration avec le monde de l'industrie et du commerce et les services d'enquête et de répression

pour « combattre la propagation de ces nouvelles substances ». La mission établit une liste de ces produits, mise à jour régulièrement, à surveiller de très près. En France, la loi du 29 août 2002 dite d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, élargit les compétences de la mission à « la lutte contre le commerce illicite des produits précurseurs de drogues ». Cette structure est chargée du contrôle de l'activité des courtiers, du commerce en ligne, des risques de détournement dans les universités, du contrôle volontaire de nouveaux produits chimiques ou encore la surveillance des matériels incontournables, en « liaison étroite » avec les services d'enquête et de répression. « La sensibilisation des opérateurs reste une priorité, mais cette sensibilisation passe aussi par une démarche volontaire de visite des entreprises que ce soit à l'occasion d'une prise de contact lors d'une demande d'agrément ou de contrôles inopinés, qui permettent aussi parfois de recueillir des informations sur des transactions suspectes potentielles qui, sans cette démarche, ne parviendraient pas à la Mission, les opérateurs oubliant de temps à autre de les transmettre », estime-t-on. Pourquoi pas une structure similaire en Algérie ?

Salim Ouali